SOUTIEN A LA PARENTALITE

FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DES ACTIONS ASSOCIATIVES

Objectif du document : ce document synthétise les principaux apprentissages que nous avons tirés de nos échanges avec +20 associations intervenant sur le champ du soutien à la parentalité. En l'occurrence, nous détaillons 13 facteurs clés de succès permettant de renforcer les actions de soutien à la parentalité à destination des publics en situation de pauvreté.

BREAK POVERTY FOUNDATION

DES MODÈLES ASSOCIATIFS RICHES D'ENSEIGNEMENT

Si cette analyse des modèles associatifs permet de mieux cerner les spécificités de chaque acteur, elle permet aussi de mieux comprendre comment les acteurs lèvent les principales difficultés soulignées dans notre analyse des politiques publiques concernant la mobilisation des familles en situation de pauvreté. Plus précisément, deux enjeux clés ressortent de cette difficulté :

- Comment rendre **accessible** les dispositifs de soutien à la parentalité aux familles en situation de pauvreté ?
- Comment proposer un **accompagnement adapté** aux conditions de vie des familles en situation de précarité ?

Les modèles associatifs apportent de nombreuses réponses à ces questions, nous les synthétisons dans les paragraphes suivants.

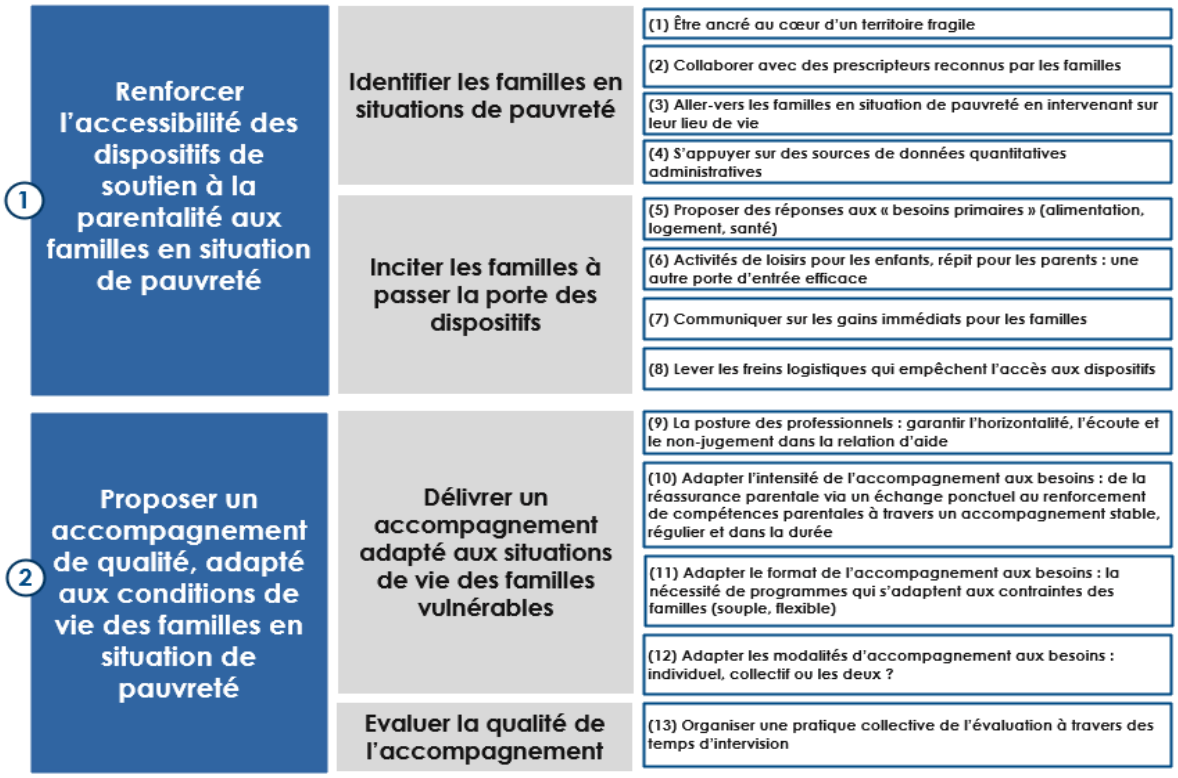

Schéma n°1

Bonnes pratiques repérées dans les projets associatifs en matière d'accessibilité et d'accompagnement

I. RENDRE ACCESSIBLE LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ AUX FAMILLES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Compte-tenu des freins importants qui empêchent les familles en situation de pauvreté ayant des enfants en bas âge d'accéder aux dispositifs de soutien à la parentalité, il est nécessaire pour les atteindre de mettre en place des stratégies de ciblage dédiées. Ces stratégies existent à deux niveaux : pour identifier les familles en situation de pauvreté et pour les inciter à passer la porte des dispositifs.

Identifier les familles en situation de pauvreté

Quatre leviers peuvent être mobilisés pour identifier les familles en situation de pauvreté.

#1 Être ancré au cœur d'un territoire fragile

Le premier levier d'identification des familles en situation de pauvreté repose sur l'ancrage local. L'implantation dans un territoire fragile (quartier prioritaire de la ville ou zone de revitalisation rurale par exemple) est ce qui permet aux familles, sur le temps long, d'identifier l'association de soutien à la parentalité comme une ressource de proximité, à l'instar des centres sociaux.

> Les Centres Sociaux : Issue du mouvement de l'éducation populaire, la Fédération des centres sociaux réunit 1500 espaces de vie sociale. Ces derniers proposent des actions en collectif d'une grande diversité, qui ont en commun de chercher à développer le pouvoir d'agir des premiers concernés et à créer du lien social dans une approche globale territorialisée. Les centres sociaux sont des associations qui œuvrent pour la jeunesse et l'éducation populaire. Elles intègrent le soutien à la parentalité comme un axe transversal aux autres actions qu'ils proposent. Au total, 89% d'entre eux proposent des actions parentalité spécifiquement en direction des jeunes enfants.

#2 Collaborer avec des prescripteurs reconnus par les familles

Identifier les bons partenaires est clé pour permettre aux associations œuvrant dans le champ du soutien à la parentalité de communiquer auprès des familles en situation de pauvreté, en particulier les plus précarisées. Ces partenaires peuvent être des structures d'hébergement d'urgence, des associations de lutte contre la

pauvreté, d'aide alimentaire, d'accès aux droits pour les personnes en situation d'exil etc. Les associations de soutien à la parentalité peuvent s'appuyer sur leurs partenaires à deux titres :

- Ces derniers peuvent faire le lien entre leurs bénéficiaires et l'association de soutien à la parentalité : le plus souvent, la simple orientation n'est pas suffisante et il est nécessaire de pouvoir dédier du temps pour qu'une personne de confiance accompagne la famille sur place et fasse le lien avec les intervenants.
- Les associations de soutien à la parentalité peuvent également réaliser des ateliers « hors-les-murs » chez les partenaires en question.

Les associations rencontrées soulignent que le choix des partenaires repose, bien sûr, sur la capacité de ce dernier à atteindre des familles en situation de précarité mais également sur la qualité du lien entre les professionnels et ces familles. Plus ce lien est fort, plus la capacité à mobiliser sur un tel sujet sera importante.

> L'association La Cabane bleue réalise des ateliers de soutien à la parentalité « hors-les-murs » dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) du 17e arrondissement de Paris. Ce partenariat lui permet d'atteindre des publics en situation de grande fragilité qu'il n'atteint pas dans le cadre de ses autres partenariats. La mobilisation des familles repose beaucoup sur les travailleurs sociaux au sein du CHRS et dépend de ce fait grandement du lien de confiance qui existent entre eux au préalable. A titre d'exemple, il est arrivé qu'une grande partie des familles ne vienne plus après le départ du travailleur social qui les mobilisait et qui était leur interlocuteur privilégié.

#3 Aller-vers les familles en situation de pauvreté en intervenant sur leur lieu de vie

Le moyen le plus direct et le plus efficace pour atteindre les franges les plus précarisées des familles en situation de pauvreté, qui échappent à la plupart des dispositifs sociaux, est encore d'aller sur place là où elles vivent, dehors, dans les quartiers populaires, les bidonvilles ou les squats, à l'instar des acteurs de la pédagogie sociale.

> La pédagogie sociale est un courant de pédagogie alternative né au début du 20e siècle qui s'inscrit dans le sillage des théoriciens Janusz Korczak, Célestin Freinet et Paulo Freire. Plutôt que de chercher à créer le meilleur espace autour de l'enfant, dans un milieu maîtrisé, aménagé et pensé pour offrir les meilleures conditions aux

familles, le mouvement de la pédagogie sociale part du « milieu naturel » des enfants et de leur famille et travaillent avec elles pour le transformer en un espace plus adapté à leurs besoins. En France un réseau des acteurs de la pédagogie sociale réunit des structures qui s'inscrivent dans ce référentiel en organisant des ateliers de rue socioéducatifs à destination des enfants et de leur famille. On peut citer parmi ces acteurs l'association Intermèdes Robinson en Essonne, la Maison Phare à Dijon, l'AFERTES à Arras, l'association Solillers à Lillers, L'Acaval à Nantes, et Terrain d'entente à Saint-Etienne. Ce ne sont pas tant les activités proposées qui permettent de faire venir les familles que le fait de « faire partie des lieux » et de faire communauté en étant présent toutes les semaines depuis longtemps sur les territoires de vie des familles.

#4 S'appuyer sur des sources de données quantitatives administratives

Un dernier levier pour identifier des familles en situation de pauvreté est de s'appuyer sur les données quantitatives des administrations (les CAF notamment). Ce levier est le plus efficace pour identifier un très grand nombre de familles, mais seules les plus engagées feront les démarches pour solliciter un accompagnement. Elles ne permettent pas d'atteindre les ménages les plus désaffiliés, peu enclins à s'emparer de propositions provenant d'une communication co-portée avec une administration publique.

Parmi ces différents canaux d'identification des familles, l'association 1001 mots s'appuie sur les bases de données des CAF, grâce à des partenariats dans plusieurs départements. Un mail est ainsi systématiquement envoyé aux familles dont le quotient familial est inférieur à 1000 pour leur proposer de bénéficier des services offerts par l'association[1]. Le taux d'inscription est d'environ 10%.

Inciter les familles à passer la porte des dispositifs

Identifier les familles en situation de pauvreté qui pourraient bénéficier de dispositifs de soutien à la parentalité ne suffit pas : il est nécessaire également qu'ils aient de bonnes raisons de solliciter ces dispositifs. Or, comme nous l'avons vu, le soutien à la parentalité n'est pas le premier besoin des familles en situation de pauvreté qui peuvent craindre par ailleurs de solliciter de l'aide à ce sujet. Il est donc nécessaire

[1] Equivalent à : (i) un foyer avec un enfant et des revenus < 30k brut / an (ii) un foyer avec 2 enfants et des revenus < 36k brut / an (iii) un foyer avec 3 enfants et des revenus < 48k brut / an

pour inciter les familles à passer la porte des dispositifs de cibler d'autres besoins et de montrer les bénéfices qui pourront être retirés de l'accompagnement.

#5 Proposer des réponses aux besoins « primaires » (alimentation, logement, santé, etc.)

Le soutien à la parentalité ressort de l'enquête réalisée par l'agence Phare auprès de familles en situation de pauvreté comme un besoin transversal à d'autres besoins plus prioritaires[2]. Les conditions de vie difficiles des personnes en situation de pauvreté sont le premier frein à l'exercice de leur parentalité. Enrichir l'offre de soutien à la parentalité avec des services qui répondent aux besoins primaires – des dons de couches, de produits alimentaires pour les enfants, etc. – est un bon levier pour faire venir les familles en situation de pauvreté. Les familles frappent à la porte des dispositifs pour d'autres motifs que la parentalité mais bénéficient ensuite d'un accompagnement sur le sujet.

Les associations de solidarité qui agissent en matière de soutien à la parentalité[3] utilisent bien souvent la réponse aux besoins primaires comme moyen d'accrochage pour proposer un accompagnement à la parentalité, à l'image par exemple :

- Du don de produits de première nécessité : les familles orientées par des prescripteurs dans les espaces bébés-parents de La Croix-Rouge bénéficient une fois inscrites d'un don de boîtes de lait et de couches 2x / mois. Ce don les incite à se déplacer dans ces espaces qui ont vocation à les accompagner plus largement sur la parentalité et à les orienter vers d'autres dispositifs en fonction de leurs besoins.
- De l'accompagnement social et l'accès aux droits (logement, insertion, santé, démarches administratives) : l'association Habitat et Humanisme apporte une solution de logement aux familles en situation de précarité. C'est à partir de la réponse à ce besoin, dans le cadre de l'accompagnement social individuel et des services collectifs proposés (micro-crèches, espaces de vie social, LAEP), que certains territoires accompagnent les familles sur la parentalité.

[2] Voir la fin de la première partie III.b Mais un défi de taille : le soutien à la parentalité n'est pas exprimé comme un besoin prioritaire par les familles en situation de pauvreté

[3] Ces associations font partie du Modèle 1. Projets visant à renforcer le pouvoir d'agir des enfants comme détaillé en partie II.a.

#6 Activités de loisirs pour les enfants, répit pour les parents : une autre porte d'entrée efficace

Au-delà des besoins primaires, les familles en situation de pauvreté expriment d'autres besoins qui leur empêchent d'exercer leur parentalité sereinement. En particulier, ces derniers déclarent avoir besoin :

- D'accéder à des activités avant l'entrée à la maternelle pour leur enfant afin qu'il puisse développer ses capacités et s'épanouir
- D'accéder à un mode de garde flexible, quelques heures par semaine, afin de pouvoir se reposer et prévenir l'épuisement parental

La réponse à ces besoins, liés à la parentalité sans être du soutien à la parentalité stricto sensu (entendu au sens d'écoute, de soutien, de conseil et d'information ou d'échange entre pairs), peuvent là encore être un levier efficace pour faire venir les familles en situation de pauvreté.

Le soutien à la parentalité peut être greffé à d'autres services liés à la parentalité :

- Dans le cadre de son projet Magic Place, l'association Chemins d'Enfance propose des activités parents-enfants et aménage des espaces ludiques itinérants dans les hôtels sociaux. Les ateliers ont été coconstruits par des professionnelles de la petite enfance autour du jeu et du livre. Les équipes d'animation sont très en lien avec les travailleurs sociaux mais elles bénéficient d'un lien plus informel avec les familles. Ces dernières sont souvent très enthousiastes à l'idée de permettre à leurs enfants de s'épanouir à travers des activités d'éveil mais l'association s'est parfois heurtée à l'incompréhension des parents qui pensaient pouvoir confier leur enfant pendant ce temps récréatif. Pour cette raison, les activités proposées nécessitent systématiquement la présence du parent (ex : construction de jeu pour enfant avec du matériel de récupération). Une fois le lien de confiance créé avec les familles, l'association organise des cafés parents et utilisent des outils de type « photolangage » ou « jeu de l'oie » sur la parentalité pour leur permettre de partager leurs difficultés.
- La Croix-Rouge a ouvert en France 5 relais parentaux. Ces dispositifs, qui dépendent de l'Aise Sociale à l'Enfance mais qui agissent sans mandat, permettent aux parents qui ne peuvent pas s'appuyer sur l'aide de leurs proches de déposer leurs enfants lorsqu'ils sont confrontés à des problèmes personnels ou à des situations d'épuisement. Les enfants

peuvent être gardés pendant quelques heures ou plusieurs jours selon les situations. Les familles se tournent vers les relais parentaux pour bénéficier d'un peu de répit, mais ils peuvent en parallèle, participer à des ateliers de soutien à la parentalité et à des activités parents-enfants.

#7 Communiquer sur les gains immédiats pour les familles

Le soutien à la parentalité n'est pas toujours identifié comme un besoin par les familles en situation de pauvreté durant les premières années de vie de leur enfant car les difficultés qui peuvent trouver leurs racines à ce moment n'émergeront que plus tard, notamment lors de l'entrée à l'école élémentaire. Or la pauvreté conditionne un rapport au temps fortement orienté sur le présent, du fait d'un avenir de toute façon très incertain. Il est donc nécessaire pour les dispositifs de soutien à la parentalité de communiquer sur les gains immédiats des services proposés afin que les familles puissent concrètement identifier ce qu'elles en retireront dans le présent.

Les associations qui visent à encourager la lecture parentale communiquent évidemment sur les bénéfices futurs de la lecture précoce pour le devenir de l'enfant mais également sur les bénéfices immédiats. Par exemple, l'association Pas à Pas l'Enfant valorise la lecture du soir comme un moyen d'endormir l'enfant plus rapidement. Dans un autre registre, celui de « faire plaisir à l'enfant », l'intervention visant à favoriser la lecture parentale, du laboratoire du LIEPP, s'appuyait sur la motivation des enfants. Les professeurs devaient en début de semaine présenter aux enfants les livres destinés à être prêtés afin que ce soit eux qui choisissent l'histoire et qui demandent le soir à leurs parents de lire le livre en question.

#8 Lever les freins logistiques qui empêchent l'accès aux dispositifs

Au-delà des incitations visant à encourager les parents à pousser la porte des dispositifs de soutien à la parentalité (réponse aux besoins primaires, activités de loisirs, répit parental, communication sur les gains immédiats), lever les freins logistiques qui empêchent les familles en situation de pauvreté d'accéder à ces dispositifs est évidemment une condition nécessaire (mais pas suffisante) à leur participation. Trois types de freins ont été mentionnés par les acteurs associatifs : les horaires d'intervention (souvent jugés trop restreintes ou irrégulières par les familles),

la localisation (souvent trop lointaine) ou le fait de disposer de mode de garde (notamment pour les familles monoparentales qui ne peuvent pas faire garder leurs enfants à la maison).

> A vos jeux, prêts, parlez ! est un programme de prévention des inégalités langagières développé par des orthophonistes qui animent, au sein des PMI, un cycle de 4 ateliers destinés à favoriser l'éveil langagier des enfants. L'une des clés de réussite du dispositif évalué par Santé publique France est la possibilité pour les parents de venir avec leurs enfants : premièrement car les ateliers sont réalisés avec la participation du jeune enfant et deuxièmement car les PMI proposent un système de garderie pour les autres enfants éventuels de la famille (frères et sœurs plus âgés).

II. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

Rendre accessible les dispositifs de soutien à la parentalité aux familles en situation de pauvreté n'est pas suffisant, il est encore nécessaire que l'accompagnement délivré soit de qualité, condition *sine qua non* pour que celui-ci soit efficace et produise des effets positifs sur les familles qui en bénéficient. En particulier, cet accompagnement doit tenir compte des conditions particulières de vie des familles en situation de pauvreté, des contraintes qu'ils subissent et/ou des codes culturels qui leur sont propres, au risque sinon d'être inefficace voire contre-productif. Là encore, l'analyse du tissu associatif permet de mettre en évidence des bonnes pratiques, à la fois en matière d'accompagnement et en matière d'évaluation de cet accompagnement pour en garantir la qualité.

Délivrer un accompagnement adapté aux situations de vie des familles vulnérables

Il est d'autant plus important que l'accompagnement à la parentalité proposé aux familles en situation de pauvreté soit de qualité qu'il leur est déjà difficile de passer la porte de ces dispositifs. La parentalité est un sujet intime et sensible pour n'importe quel parent, mais a fortiori lorsque ces derniers cumulent des facteurs de vulnérabilité (pauvreté, monoparentalité, immigration etc.). Quatre critères ressortent de l'analyse du tissu associatif comme déterminants pour garantir un

accompagnement de qualité adapté aux conditions de vie des familles en situation de pauvreté.

Encadré n°1 : Pourquoi l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté nécessite une posture particulière : comprendre l'expérience de la pauvreté

Plusieurs institutions de lutte contre la précarité ont tenté de mettre à jour les expériences communes aux personnes vivant des situations de grande pauvreté. A titre d'exemple, les Apprentis d'Auteuil ont mis en lumière 6 traits distinctifs de la pauvreté[4] :

- Un temps court et cyclique : être en situation de pauvreté implique une temporalité différente qui empêche d'anticiper sa vie sur le long terme.
- Un espace matériel et psychique réduit : l'espace des personnes en situation de pauvreté est lui aussi restreint, qu'il s'agisse du logement, des lieux de vie (déplacements contraints) ou de la disponibilité mentale.
- Une forte aversion au changement : les personnes en situation de pauvreté ont tendance à percevoir le changement comme un danger car ils ne disposent d'aucune sécurité en cas de nouvelles difficultés.
- Une logique de non-choix : les personnes en situation de pauvreté sont dépossédées de leur pouvoir d'agir. Toutes les dimensions de leur vie (emploi du temps et horaires de rendez-vous, alimentation, logement, travail) sont contraintes et elles n'ont bien souvent pas leur mot à dire dans les décisions qui les concernent et qui sont prises à leur place.
- Le déséquilibre don-contre don : les personnes en situation de pauvreté sont systématiquement en position de recevoir de l'aide, sans pouvoir en donner en retour car leurs contributions ne sont bien souvent pas reconnues. Ce déséquilibre impacte leur estime d'elles-mêmes et les rend extrêmement dépendantes.
- La transmission de la honte et l'isolement social : les personnes en situation de pauvreté vivent des violences sociales et institutionnelles (humiliations, stigmatisation, jugements négatifs etc.) qui créent un sentiment de honte pour elles et leur famille et qui contribuent à les isoler voire à les exclure de la société.

Afin de s'assurer d'une action adaptée au contexte de vie des plus pauvres, ces éléments doivent être pris en compte par les acteurs associatifs.

[4] Cette liste n'est pas exhaustive et les différents traits présentés sont interreliés. ATD Quart-Monde a également travaillé sur un référentiel appelé « Les neuf dimensions de la pauvreté » pour rendre compte de l'expérience de la pauvreté. Celui-ci recoupe un grand nombre des traits énoncés ci-dessus (dépossession du pouvoir d'agir, violences sociales, violences institutionnelles, contributions non reconnues etc.)

#9 La posture des professionnels : garantir l'horizontalité, l'écoute active et le non-jugement dans la relation d'aide

La posture des professionnels doit tenir compte des conséquences de la pauvreté sur le vécu des personnes concernées, *a minima* pour ne pas reproduire les mêmes schémas stigmatisant auxquels elles font face régulièrement et générer une violence supplémentaire [Encadré n°9]. En particulier en matière de soutien à la parentalité, une posture trop descendante qui cherche à transmettre des pratiques recommandées en matière de développement de l'enfant sans pratiquer l'écoute active et tenir compte des conditions de vie des parents peut générer chez eux un sentiment d'échec ou de la colère et rompre la confiance avec le professionnel. L'horizontalité dans la relation, loin d'être une posture naïve ou idéaliste, permet de rendre les parents acteurs de leur parentalité et de ne pas créer une dépendance à l'égard des professionnels. Concrètement, l'horizontalité signifie reconnaître chaque compétence pour ce qu'elle est et considérer que les compétences de l'expert et celles des parents sont de nature différente et ont toutes deux une légitimité. Avant de juger négativement une pratique parentale, il est nécessaire que l'expert s'interroge sur les raisons qui poussent les parents à adopter cette pratique. Aucun changement ne peut survenir sans cette posture de compréhension, première étape vers la co-construction de réponses adaptées. Le professionnel peut accompagner le changement et permettre aux parents d'acquérir de nouvelles compétences, mais c'est à eux de déterminer, grâce à l'expertise apportée, ce qui est bon ou non pour leur enfant, bien évidemment, tant que son intégrité physique et morale n'est pas menacée. Dans ce cas, l'autorité parentale doit être suppléée, même temporairement.

Les Apprentis d'Auteuil et le Secours Catholique ont élaboré un référentiel pour les Maisons des Familles visant à rendre explicite les postures adoptées par les professionnels au sein de ce dispositif[5]. Celui-ci s'appuie sur 2 principes fondamentaux, 6 principes d'action activés tour à tour en fonction des situations et des personnes et 1 curseur pour arbitrer entre ces principes d'action :

- **Principes fondamentaux : le respect des droits de l'homme**[6] et **l'épanouissement de l'enfant**[7] sont les deux principes socles auxquels il n'est pas possible de déroger et qui doivent être considérés comme premiers dans les choix

[5] Le référentiel complet est disponible dans le rapport de la MRIE « Les Maisons des Familles : avec les parents, faire grandir les enfants. Des principes et des pratiques qui fondent le projet. »

[6] « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » Article 1er de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).*

[7] *« L'éducation doit viser un plein épanouissement de la personne humaine (…) » Article 26 de la DUDH*

quotidiens qui sont faits. La précarité contrevient à ces deux principes et les empêche de se réaliser. Afin de compenser cette violence sociale, les acteurs des Maisons des familles mettent en œuvre 6 principes qui orientent leur action dans un contexte donné.

- **Principe d'action n°1 : sécuriser chaque personne (y compris l'enfant)** en créant un cadre de confiance, en respectant leur intimité (ex : ne pas forcer un parent à dévoiler des éléments de sa vie privée dont il ne souhaite pas parler) et en respectant les cadres de référence qui leur sont propre, tant que ceux-ci ne contreviennent pas aux principes fondamentaux, afin de ne pas fragiliser des équilibres précaires (ex : respect des croyances religieuses).
- **Principe d'action n°2 : croire aux capacités des personnes**, c'est-à-dire reconnaître la personne comme capable de choix (ex : échanger sur une diversité de pratiques éducatives envisageables), capable d'adaptation (donc capable d'apprendre des choses nouvelles, d'élargir son horizon et enrichir son expérience), et lui donner l'espace et la capacité d'exprimer son besoin d'aide et de soutien si tel n'est pas le cas.
- **Principe d'action n°3 : considérer la famille, dans son ensemble**, c'est-à-dire observer l'enfant, ses besoins, ses émotions et ses capacités, tout en considérant le parent et en le renforçant dans son rôle, c'est-à-dire en le considérant comme le premier éducateur de son enfant et en l'associant à chacune des décisions qui concerne cet enfant (ex : si celui-ci joue avec un écran, informer le parent, échanger avec lui et aller ensemble lui demander d'arrêter).
- **Principe d'action n°4 : se relier à d'autres, dans un collectif**, afin de se sentir moins isolé, reconnu et valorisé au sein d'un groupe, de créer des ressources et de construire des forces pour résister (ex : si une maman est à l'écart et ne souhaite pas participer à un jeu, discuter avec elle pour créer un contact et l'interroger sur ses peurs afin qu'elle s'intègre progressivement au groupe).
- **Principe d'action n°5 : respecter et valoriser les cultures,** les religions, les langues, les traditions, à condition qu'elles ne contreviennent pas aux deux principes fondamentaux (ex : les repas sont l'occasion de valoriser des traditions culinaires et les fêtes de parler des coutumes propres à chaque personne et de leur donner du sens).
- **Principe d'action n°6 : s'intégrer, s'inclure dans la société telle qu'elle est,** c'est-à-dire donner les clés aux personnes pour qu'elles puissent saisir les situations et les rendre « intelligentes des systèmes » (ex : faire intervenir un travailleur social

pour qu'il explicite ses missions, afin que les familles comprennent mieux l'accompagnement dont elles peuvent bénéficier ainsi que ses limites).

- **Curseur d'arbitrage : le principe d'équité** sert de curseur pour arbitrer entre les différents principes d'action lorsque ceux-ci entrent en tension (ex : si des mamans parlent une langue étrangère, on peut leur demander d'essayer de parler français, pour ne pas exclure les autres mamans et pour expérimenter l'apprentissage de la langue dans un cadre sécurisant, sans jugement, qui leur permettront à terme de parler français à l'extérieur de la Maison des Familles ou bien on peut décider de ne pas intervenir s'il s'agit d'une nouvelle maman qui peut bénéficier de la traduction d'une autre maman pour s'intégrer).

#10 Adapter l'intensité de l'accompagnement aux besoins : de la réassurance parentale via un échange ponctuel au renforcement de compétences à travers un accompagnement stable, régulier et dans la durée.

La plupart du temps, les parents ont avant tout besoin d'être rassurés sur leurs compétences. Dans ce cas, les lignes téléphoniques et les numéros verts dédiés à la parentalité peuvent être particulièrement utiles pour obtenir des réponses ou être orientés vers des services pertinents[8]. Mais lorsque les parents vivent des situations de vulnérabilité importantes, seul un accompagnement stable, régulier et dans la durée est en mesure de produire des changements profonds sur le long terme. En Belgique, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) a élaboré une « grille d'intelligibilité des actions d'accompagnement de la parentalité » pour aider les professionnels à évaluer les situations familiales et à déterminer les besoins de la famille en matière d'accompagnement (voir graphique n°3) [9]. Dans des situations de vulnérabilité spécifique, c'est-à-dire lorsqu'une difficulté est présente de manière récurrente (handicap, précarité des conditions de vie des parents, isolement familial, maladie chronique etc.) ou dans des situations de vulnérabilités multiples, lorsque la famille cumule plusieurs de ces difficultés, l'accompagnement doit être intensifié et proposé sur un temps long afin de renforcer voire restaurer les compétences parentales.

[8] Le collectif Ecoute Parentalité répertorie les différents numéros de lignes téléphoniques dédiées à la parentalité sur le site https://www.ecouteparentalites.fr/

[9] La grille est disponible sur le site : https://www.one.be/professionnel/soutien-a-la-parentalite/

L'association Intermèdes Robinson intervient depuis 2005 toutes les semaines, le même jour, à la même heure auprès de familles en situation de grande précarité, vivant dans des zones déconsidérées (bidonvilles, squats, hôtels sociaux etc.). Elle met en œuvre, dans plusieurs territoires en Essonne, des ateliers de rue socioéducatifs à destination d'enfants de tout âge et de leurs parents. Les équipes sont particulièrement stables et elles assurent une présence inconditionnelle sur le territoire de vie des familles : ces dernières sont accompagnées pendant plusieurs années et tissent un lien de confiance solide avec les membres de l'association. Ils forment ensemble une communauté. L'évolution des individus, des enfants et de leurs parents intervient sur le temps long : elle naît de l'observation, de l'exemple, des interactions et du lien de confiance. Certains enfants accompagnés ont été recruté plusieurs années après en service civique et sont aujourd'hui membres de l'équipe. L'action d'Intermèdes Robinson s'inscrit dans le mouvement de la pédagogie sociale et du travail social communautaire.

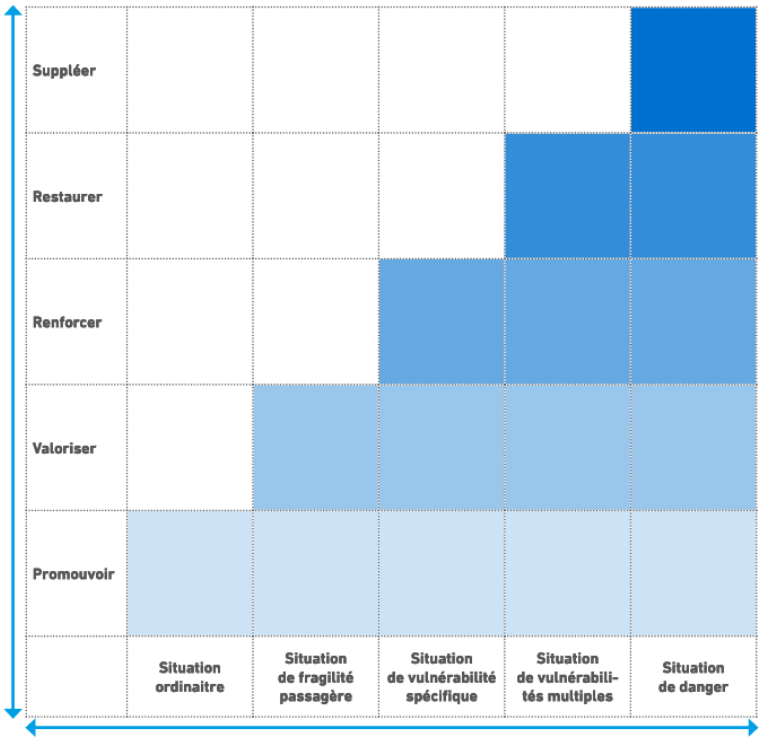

Graphique n°1 :
Grille d'intelligibilité des actions d'accompagnement à la parentalité

#11 Adapter le format de l'accompagnement aux besoins : la nécessité de programmes qui s'adaptent aux contraintes des familles (souples, flexibles)

Les personnes en situation de pauvreté ont (i) un rapport au temps raccourci par les urgences du quotidien et par l'absence de filets de sécurité permettant de se projeter à long terme (ii) ainsi qu'un espace matériel et psychique réduit. Dans ce contexte, la parentalité peut être un facteur important de vulnérabilisation qui ajoute de nouvelles contraintes et restreint encore un peu plus leur horizon temporel, psychique et matériel. S'il est nécessaire de proposer un accompagnement stable, régulier et dans la durée, les programmes doivent pouvoir offrir dans le même temps de la souplesse et de la flexibilité. Plus ceux-ci sont normés, moins ils seront adaptés aux contraintes de vie des familles les plus précarisées.

> A la question « Que fait-on dans les Maisons des Familles ? », les équipes des Apprentis d'Auteuil répondent parfois « On n'y fait rien ». Cela signifie que l'objectif premier du dispositif est d'accueillir les fragilités et les difficultés du parent. Lorsqu'il vient pour la première fois, seul son prénom lui est demandé. Libre à lui ensuite de participer s'il le souhaite à tel ou tel atelier parent-enfant, à tel groupe d'échanges entre pairs ou à telle sortie. Les cadres ne sont pas pour autant absents – les Maisons des Familles sont ouvertes 4 à 5 jours sur 7 et ne sont proposées en leur sein que des actions collectives – mais ceux-ci restent assez larges pour inclure un maximum de parents et leur permettre de naviguer à l'intérieur selon leurs attentes et leurs besoins.

Encadré n°2 : Quelles sont les limites des programmes d'accompagnement normés pour les familles en situation de grande pauvreté ?

On considère comme normé un programme qui propose le même format d'accompagnement à toutes les familles. Par exemple, un programme proposant une dizaine de séances d'ateliers, chaque semaine à la même heure, avec des thématiques prédéfinies. Si celui-ci peut correspondre à certaines familles, il n'est pas adapté à celles qui cumulent les difficultés ou vivent des situations de grande pauvreté pour au moins deux raisons :

- L'horizon temporel et matériel des familles étant réduit, il est illusoire de penser que ces dernières peuvent dédier 2h de leur emploi du temps, toutes les semaines à la même heure à un atelier dédié uniquement à la parentalité et aux pratiques éducatives, sans que cela ne soit une

contrainte supplémentaire qui fragilise et pressurise l'environnement familial.

- S'il existe des pratiques parentales recommandées, les situations familiales elles sont spécifiques et les besoins propres à chacune. Lorsque les thématiques qui seront abordées sont déjà normées, les informations délivrées risquent de ne pas être adaptées à ces situations. En conséquence, il y a de fortes chances pour que le parent ne se sente pas concerné par le besoin ou qu'il considère que les conseils qu'on lui transmet sont irréalisables dans son contexte de vie (ex : faire un atelier sur l'alimentation et l'importance de cuisiner des repas équilibrés et variés auprès de familles qui vivent dans un logement délabré et ne disposent pas de plaques de cuisson).

Il faut par ailleurs rester vigilant aux motivations qui sous-tendent la participation des parents à des programmes d'accompagnement : lorsque celle-ci est fortement contrainte par un travailleur social, pour éviter un éventuel « retrait de l'enfant », mais sans réelle approbation ni engagement de la part du parent, des programmes trop normés peuvent au mieux s'avérer inutile (le parent reste passif ou résiste) au pire avoir des effets délétères pour l'environnement familial (le parent affiche une réelle volonté de se conformer aux attentes extérieures, d'être assidu et de changer certaines pratiques mais les contraintes de vie qui sont les siennes font persister les difficultés et conduisent à un sentiment d'échec qui fragilise le foyer).

#12 Adapter les modalités d'accompagnement aux besoins : individuel, collectif ou les deux ?

L'individuel et le collectif sont deux modalités bien distinctes pour accompagner les familles en situation de vulnérabilité, qui répondent à des besoins différents. L'accompagnement collectif est un moyen efficace pour permettre aux familles de partager entre elles leurs difficultés, de rompre leur isolement et d'amorcer un changement en confiance au sein d'un groupe d'appartenance. Mais il doit être proposé en tenant compte là encore de chaque personne et de chaque situation :

- Le cadre collectif peut insécuriser un parent en situation d'extrême fragilité (par exemple très isolé ou ayant subi des violences). Celui-ci aura besoin avant de s'intégrer à un collectif de renouer un lien de confiance avec une personne privilégiée.
- Le cadre collectif peut provoquer une violence symbolique importante et au contraire contribuer à isoler un peu plus un parent si le groupe auquel

il s'intègre est trop différent de lui. On entend par là, un groupe au sein duquel les parents partagent des caractéristiques relativement homogènes et des codes culturels similaires mais dans lesquels lui-même ne se reconnait pas (par exemple, un parent extrêmement précaire au sein d'un groupe d'échanges entre pairs constitués de parents issus de classes moyennes et favorisées).

Dans le quartier de la Blancarde, à Marseille, les Apprentis d'Auteuil ont ouvert plusieurs dispositifs complémentaires à destination des parents en situation de pauvreté. Certains d'entre eux offrent un accompagnement individuel à la parentalité, d'autres un accompagnement collectif. L'objectif est d'offrir une forme de complémentarité qui puisse s'adapter aux besoins. Par exemple, une maman épuisée qui élève seule son enfant et qui fut victime de violences par le passé, peut bénéficier dans un premier temps de l'accès à la micro-crèche de répit parental, appelée « la Parent'Aise ». Ce dispositif permet de déposer son enfant de manière flexible, quelques heures par semaine et de recevoir en parallèle un accompagnement individuel conjugal et familial délivrée par une conseillère. Une fois que le lien de confiance a été créé, que la maman a acquis de nouveaux repères et qu'elle se sent assurée dans son rapport aux autres, on peut lui proposer de participer aux activités de la Maison des Familles, appelée la « Halte des parents », afin qu'elle rencontre d'autres mamans et sorte progressivement de son isolement à travers un accompagnement collectif.

Evaluer la qualité de l'accompagnement

#13 Organiser une pratique collective de l'évaluation à travers des temps d'intervision

L'évaluation de l'accompagnement est d'autant plus nécessaire en matière de soutien à la parentalité que comme nous l'avons vu, ses conséquences peuvent être néfastes sur les familles accompagnées si celui-ci ne tient pas compte des conditions particulières de vie qui sont les leurs. C'est la raison pour laquelle, au-delà de l'évaluation du résultat de cet accompagnement, qui peut évidemment être utile et permettre certains apprentissages, il est nécessaire de mettre en place des pratiques d'évaluation de la qualité de l'accompagnement délivré. Pour cela, les associations doivent pouvoir financer des temps collectifs d'évaluation de leurs pratiques appelés « intervision ». Ces temps permettent aux professionnels d'échanger sur leurs

expériences, de partager des difficultés et de récolter le retour de leurs pairs sur une posture adoptée dans une situation donnée. Avoir des temps dédiés à l'intervision est une bonne garantie de délivrer un accompagnement de qualité, respectueux des personnes et de leurs situations de vie, les pairs et le collectif faisant office de garde-fou lors de situations complexes.